

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le jeudi 28 mars 2019, à 8h30.

Présences :

Bernard Boulet, conseiller
Jessy Croteau, conseiller
Yves Gendreau, conseiller
Rémy Langevin, maire
Marc Langlois, conseiller
Félix Michaud
Gaston Morin, conseiller
Karine Simard

Absences :

Sylvie Boulet, conseillère

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mars 2019

2019-117

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 mars 2019 tel que présenté.

2 Adoption du Règlement numéro 1205-2 amendant le Règlement d'emprunt numéro 1205 de manière à augmenter la dépense et l'emprunt à 1 638 500 \$

2019-118

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter le Règlement numéro 1205-2 amendant le Règlement d'emprunt numéro 1205 de manière à augmenter la dépense et l'emprunt à 1 638 500 \$, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 25 mars 2019. Les membres du conseil municipal déclarent que le projet de règlement a été déposé au moment de l'avis de motion conformément à la loi.

PÉRIODE DE QUESTIONS

3 Levée de la séance

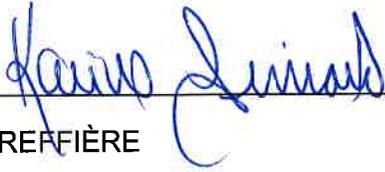
2019-119

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Yves Gendreau

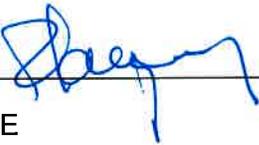
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 28 mars 2019, à 8 h 37.


GREFFIÈRE


MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} AVRIL 2019.


MAIRE